



Rapport de la session de printemps 2023

27 février au 17 mars 2023

Par Christian Steiner, secrétaire du groupe

Plus, c'est plus

« La riche Suisse peut tout se permettre ». Ce *ceterum censeo* est répété par la gauche pratiquement à chaque projet. Plus d'argent pour les retraites, soit sous forme de compensation immédiate du renchérissement (concept du Centre), soit sous forme d'une 13^{ème} rente (idée du PS), plus d'argent pour les crèches et plus de compensation – c'est-à-dire plus d'argent à redistribuer – dans le 2^{ème} pilier. Mais on oublie volontiers que cet argent supplémentaire doit aussi rentrer dans les caisses.

Celles et ceux qui le disent sont immédiatement taxés de cyniques ou de mesquins. Il est pourtant important que notre budget reste en ordre et que la prévoyance vieillesse soit préservée pour les générations futures. Se contenter de distribuer des cadeaux avec un arrosoir n'est pas une politique. La responsabilité individuelle ne doit pas rester un vain mot. Plus d'argent signifie aussi plus d'État au détriment de la décision individuelle.

Reconnaître cela, c'est rendre la Suisse forte pour l'avenir. Il reste à espérer que les autres partis le comprennent également et nous aident à remettre le pays sur la voie qui a fait son succès. Les électrices et électeurs feront sans doute bientôt le premier pas dans les urnes.

Car au lieu de collaborer, la gauche a lancé un référendum contre la réforme nécessaire du 2^{ème} pilier avant même le débat. Et ce, alors que les personnes ayant un faible taux d'occupation ou un bas salaire profiteront de cette réforme. Mais le PS et les Verts ne veulent pas leur imposer cette responsabilité personnelle. Pour eux « la riche Suisse riche peut tout de même se permettre une plus grande redistribution pour ces personnes ». Mais une politique durable se fait différemment.



1 Réexportation d'armes : une solution efficace est attendue depuis longtemps

Avec la guerre en Ukraine et les demandes de réexportation d'armement qui ont suivi de la part de pays partenaires, la neutralité suisse est revenue au centre des préoccupations du Parlement. La lutte pour une solution qui tienne compte de nos intérêts en matière de politique étrangère et de sécurité, mais qui soit également compatible avec les obligations légales en matière de neutralité, a été lancée par notre président de parti et conseiller aux États Thierry Burkart, qui a déposé une [motion](#) pertinente.

L'idée est de permettre aux États démocratiques de faire librement commerce entre eux d'armements suisses sans qu'une déclaration de réexportation ne soit nécessaire. Bien que la délégation du PLR ait soutenu la proposition à l'unanimité, aucune majorité n'a pu être trouvée à la Chambre du peuple. Cela s'explique par le fait que le PS a refusé de voter en faveur de la motion, dans l'espoir que la délégation PLR de la Chambre haute soutienne la motion de gauche.

Cette dernière demandait qu'en cas de décision du Conseil de sécurité de l'ONU ou d'une décision à la majorité qualifiée de l'Assemblée générale de l'ONU, la déclaration de réexportation ne soit plus nécessaire. La délégation du PLR a confirmé à une large majorité le premier point et rejeté le second, car il allait à l'encontre du droit de la neutralité.

Pour le PLR, il est toutefois important de trouver une solution qui témoigne de la solidarité avec l'Ukraine tout en renforçant la neutralité armée et l'industrie de l'armement en Suisse.

2 Le Conseil des États tend la main au Conseil national – le saut quantique dans le droit pénal sexuel serait-il scellé ?

Au Conseil national, la variante « Seule un oui est un oui » a obtenu une majorité lors de la précédente session d'hiver. Le Conseil des États et le groupe libéral-radical s'étaient initialement prononcés en faveur de la variante « Non, c'est non ». Avec une nouvelle définition, le Conseil des États offre la possibilité d'un accord. Ce faisant, sur la question de la formulation de l'infraction de viol, la chambre haute met en avant une nouvelle variante qui mentionne explicitement l'état de sidération de la victime (appelé « freezing ») dans la variante du consentement présumé. Le Conseil des États reconnaît que les victimes de violences sexuelles ne peuvent parfois pas exprimer leur désaccord. Ceci parce qu'elles se trouvent dans une sorte d'état de choc, un freezing. Le PLR soutient cette solution de compromis. Le compromis respecte les intérêts des deux camps ainsi que les principes juridiques de la procédure pénale et permet, par le biais de l'élimination des divergences, de rendre le projet de loi apte à recueillir une majorité. La solution actuelle garantit une plus grande sécurité juridique et renforce l'autodétermination sexuelle.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que le Conseil fédéral et le Parlement font un pas de géant avec cette révision. Les victimes de délits sexuels en particulier sont davantage prises en compte. Avec la nouvelle infraction d'agression sexuelle, les actes sexuels sans contrainte sont également punissables, ce qui comble un vide juridique important.

Le projet retourne maintenant au Conseil national et à sa commission consultative. Plusieurs points ne sont pas encore résolus. Le Conseil national veut relever l'âge de protection correspondant de 12 ans actuellement à 16 ans. Le Conseil des États souhaite, comme le Conseil fédéral et le PLR, s'en tenir au droit en vigueur. Le Conseil des États s'est aligné sur le Conseil national en ce qui concerne les peines encourues en cas de viol. La chambre haute, y compris la délégation du PLR, s'engage – tout comme le PLR à la chambre basse – pour la peine minimale actuelle d'un an. Le Conseil national avait décidé d'une peine minimale de « plus de deux ans ». Une peine minimale de « plus de deux ans » pour un viol avec contrainte



va beaucoup trop loin et est disproportionnée par rapport au viol sans contrainte (peine minimale de trois jours). La délégation PLR reste vigilante.

3 Réforme du 2^{ème} pilier : modernisation favorable aux jeunes, aux femmes, aux travailleurs à temps partiel et à la classe moyenne

Le Parlement a adopté une réforme du 2^{ème} pilier (LPP) en le modernisant en profondeur. Le PLR avait déjà annoncé, lors du débat sur la réforme AVS 21, qu'il s'engagerait pour une réforme de la LPP en faveur des femmes et des bas salaires. Cette promesse a maintenant été tenue.

En abaissant le seuil d'entrée, les deux chambres se sont mises d'accord pour permettre à un nombre nettement plus important de personnes d'accéder au deuxième pilier à l'avenir. Toutes les personnes qui n'étaient pas assurées jusqu'à présent bénéficieront non seulement de meilleures rentes, mais seront également couvertes en cas de décès ou d'invalidité. Pour les personnes déjà assurées dans le cadre de la LPP, la réforme est également un motif de satisfaction : la réduction de la déduction de coordination entraînera une nette amélioration des rentes (jusqu'à 340%), en particulier pour les personnes à bas revenus ou travaillant à temps partiel. Les travailleurs à temps partiel bénéficieront également de la nouvelle déduction de coordination en pourcentage.

Le Conseil national et le Conseil des États se sont en outre mis d'accord sur des mesures de compensation appropriées et équitables pour les générations transitoires. Ceci afin d'atténuer la baisse du taux de conversion minimal de 6,8% à 6,0%. Cet ajustement était urgent pour réduire la redistribution de plusieurs milliards de francs par an, qui se fait au détriment de la population active et des jeunes générations. Enfin, le Parlement a réussi à mettre fin à la discrimination des travailleurs âgés. Ceci en uniformisant les déductions salariales pour les travailleurs de 45 ans et plus.

Le PLR s'est fortement engagé dans le cadre de cette réforme depuis le début, notamment en déposant plusieurs propositions dans les commissions sociales des deux chambres. Bien que toutes nos demandes n'aient pas été prises en compte, le PLR met en avant la valeur du compromis. Ce qui est à la fois regrettable et révélateur, c'est le comportement des syndicats qui refusent tout ce qui ne correspond pas à 100% à leurs revendications. Ainsi, ils ont annoncé le lancement d'un référendum après seulement une série de consultations. Les syndicats – et malheureusement les partis de gauche avec eux – ont complètement perdu la vue d'ensemble sur la prévoyance vieillesse et mettent en péril la cohésion entre les générations par leur politique de blocage.

4 Initiative sur les rentes : le Conseil des États rate l'occasion de renforcer durablement l'AVS

La réforme AVS 21 a donné un peu d'air à l'AVS. Il est tout aussi clair que cela n'a donné à l'AVS qu'un court répit. Assurer la prévoyance vieillesse malgré le vieillissement démographique structurel est l'un des plus grands défis auxquels la Suisse est confrontée. L'espérance de vie est passée de 68 ans en 1950 à 84 ans en 2020 et devrait grimper à 87 ans en 2050. Au Conseil des États, les libéraux-radicaux ont été les seuls à vouloir faire face à cette réalité. Tous les autres partis n'étaient pas prêts à le faire, compte tenu de l'année électorale. Ce constat démographique montre que nous devons agir maintenant pour assurer le financement de nos rentes et le niveau actuel des prestations. C'est précisément ce que veut l'initiative sur les rentes. Elle combine une augmentation modérée inévitable de l'âge de la retraite avec une adaptation automatique à l'évolution de l'espérance de vie. L'âge de la retraite ne sera ainsi relevé que dans la mesure où cela est indispensable pour garantir les rentes. Cette solution est durable et équitable pour toutes les générations.



Le non du Conseil des États est décevant et n'aide pas à trouver une solution à ce problème. Le PLR continue à s'engager de manière responsable pour trouver des solutions permettant d'assurer l'AVS, qui est l'assurance sociale la plus importante. La prochaine étape sera l'examen de l'initiative par la commission sociale du Conseil national. Il est à espérer qu'une majorité se prononcera en faveur d'un contre-projet à ce problème incontesté.

5 Nouveau rejet d'une 13^{ème} rente AVS

Après le Conseil national, c'est au tour du Conseil des États de dire non à l'initiative « Pour une meilleure vie à la retraite ». La chambre haute a clairement rejeté la demande populaire de la gauche et des syndicats pour un supplément de rente équivalent à une 13^{ème} rente AVS. Le PLR se félicite expressément de cette décision. Compte tenu du défi financier de l'AVS, l'idée est tout à fait absurde. Selon les calculs de la Confédération, l'initiative entraînerait des dépenses supplémentaires d'environ 5 milliards de francs en 2032.

De plus, l'initiative n'est rien d'autre qu'un arrosoir indifférencié qui ne tient pas compte des réalités. Une grande partie des retraités en Suisse vit dans de bonnes conditions financières et n'a donc pas besoin d'une augmentation de l'AVS. L'argument de la gauche selon lequel les rentes ne sont pas suffisantes pour vivre est faux, car elle omet toujours de dire que personne dans ce pays ne doit vivre exclusivement de la rente AVS. Au lieu de proposer des mesures symboliques, il faut œuvrer au renforcement du système des trois piliers. Il est regrettable et incompréhensible que la gauche tente sans cesse de le démanteler.

6 De l'électricité plutôt que des oppositions !

L'acte modificateur unique pour un approvisionnement en électricité sûr est une base importante pour l'avenir énergétique de la Suisse. Il pose les jalons de la politique énergétique jusqu'en 2050. La consommation d'électricité augmentera massivement d'ici là, en raison de la progression de l'électrification et de la diminution de l'utilisation des combustibles fossiles.

Pour y parvenir, de nombreuses mesures doivent être inscrites dans la loi sur l'énergie, la loi sur l'approvisionnement en électricité et la loi sur l'aménagement du territoire :

- › Selon la décision du Parlement, la plus grande part du développement des énergies indigènes doit revenir à l'énergie hydraulique. Comme le Conseil des États, le Conseil national met l'accent sur la mise en œuvre des 15 projets hydroélectriques prioritaires définis par la table ronde. L'objectif est d'augmenter la sécurité d'approvisionnement en hiver.
- › Pour que les projets hydroélectriques puissent être mis en œuvre le plus rapidement possible, les procédures doivent être accélérées. Une obligation de planification ne doit s'appliquer qu'aux projets sur un nouveau site, et même dans ce cas, cette obligation se limite au plan directeur. L'intérêt de la réalisation prime en principe sur les autres intérêts d'importance nationale.
- › En revanche, les mesures d'efficacité dans le domaine du bâtiment font l'objet d'un large consensus. Dans ce domaine, le Conseil national veut aller de l'avant avec des incitations plutôt qu'avec des interdictions. Le Parlement a rejeté de nombreuses propositions soutenues par le PS, les Verts et le PVL, comme l'assainissement obligatoire des chauffages électriques ou l'interdiction des chauffe-eau électriques.

Malheureusement, le Conseil national a rejeté la libéralisation du marché de l'électricité demandée par le PLR. C'est une mauvaise chose pour les consommateurs, qui ne peuvent toujours pas choisir leur fournisseur. Et c'est en outre un obstacle à l'important accord sur le marché de l'électricité avec l'UE.

Le fait que le Parlement ne soit même pas prêt à discuter de la possibilité de continuer à exploiter des centrales nucléaires tant qu'elles sont sûres est également un mauvais signal.



Le Conseil national a rejeté un postulat du groupe PLR qui demandait que l'on se penche sur les investissements nécessaires pour maintenir nos centrales nucléaires en service aussi longtemps que possible.

7 Explosion des coûts et perte de contact avec la réalité : la loi sur les crèches

Le projet poursuit un objectif louable : encourager l'activité professionnelle en accordant aux familles davantage de subventions pour les frais de garde de leurs enfants. Bien qu'il soit clair que l'accueil extrafamilial des enfants est une tâche relevant de la souveraineté cantonale, le PLR a voulu tendre la main en faveur d'un compromis. En supprimant la politique d'encouragement précoce, les conventions-programmes avec les cantons et en renonçant à un système d'incitation compliqué, le projet aurait été rentable et financièrement acceptable. Cependant, le centre-gauche a fait grimper le coût total à plus de 700 millions, si bien que la plupart des libéraux-radicaux ont rejeté le projet. Malgré cela, le projet a été adopté et transmis au Conseil des États. Heureusement, la demande du PS d'affecter les recettes de la réforme fiscale de l'OCDE – à laquelle la gauche s'oppose – au profit des crèches a pu être empêchée grâce au PLR.

8 Assemblée fédérale (Chambres réunies)

Tribunal administratif fédéral. Election de deux membres

L'Assemblée fédérale (Chambres réunies) a élu Pierre-Emmanuel Ruedin (Verts, f) et Aileen Truttmann (PLR, d) au Tribunal administratif fédéral. Madame Truttmann est actuellement juge suppléante au Tribunal fédéral, une fonction qu'elle exerce parallèlement à son activité d'avocate. M. Ruedin est greffier de la Cour II du Tribunal administratif fédéral (TAF) depuis une dizaine d'années.

Tribunal fédéral. Election de deux juges suppléant(e)s

L'Assemblée fédérale (Chambres réunies) a élu Tanja Petrik-Haltiner (PS, d) comme juge suppléante de langue allemande au Tribunal fédéral. Madame Petrik-Haltiner est greffière à la Cour I du TAF et également juge au Tribunal des recours en matière fiscale du canton de Zurich et juge au Tribunal des assurances du canton de Saint-Gall. N'ayant reçu que très peu de candidatures adéquates, la commission a décidé de mettre à nouveau au concours le poste de juge suppléant de langue italienne en vue de la session d'été 2023.

Tribunal fédéral. Élection de deux juges ordinaires

L'Assemblée fédérale réunie a élu Jean Métral (Verts) et Yann Hofmann (Le Centre), tous deux juges cantonaux, comme juges au Tribunal fédéral. Monsieur Métral est également président du Conseil de la magistrature du canton de Vaud, tandis que Monsieur Hofmann est déjà juge suppléant au Tribunal fédéral.

9 Objets des deux Conseils

Modernisation du Code de procédure civile (CPC) sous toit : on ne pensait pas en voir le bout lorsque, lors de la dernière semaine de session, les deux chambres ont approuvé à la quasi-unanimité la proposition de la conférence de conciliation sur la modernisation du droit de la procédure civile. Elles ont ainsi éliminé les dernières divergences. Quels sont les progrès apportés par le nouveau CPC pour les non-initiés ? Entre autres, il sera désormais plus facile de faire cesser par des moyens juridiques la publication d'articles de presse déplaisants en Suisse. De plus, dans les procès civils, les témoins pourront désormais être entendus par



vidéo et bien d'autres facilités encore. Ces modifications ont été approuvées par les deux chambres lors du vote final.

La numérisation de l'administration progresse : les Chambres ont ouvert la voie à une numérisation conséquente de l'administration fédérale. Le Conseil national s'est rallié au Conseil des États sur la dernière divergence concernant le projet de loi dit LMETA (Loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités). Avec cette loi, le Conseil fédéral et les Chambres veulent assurer une transformation numérique efficace de l'administration fédérale. A l'avenir, l'administration fédérale devra exécuter ses processus en premier lieu par voie numérique. Avec la LMETA, l'époque où les données étaient transmises par fax devrait appartenir au passé. Le projet a été adopté à une nette majorité lors du vote final.

Le Parlement fait preuve de bon sens et laisse Le Centre s'enliser : Le PLR est soulagé que ni le Conseil national ni le Conseil des États ne soient entrés en matière sur le projet de mise en œuvre de la motion du parti du Centre pour une compensation du renchérissement. En effet, selon l'indice mixte qui a fait ses preuves, les rentes AVS/AI ont déjà été augmentées de 2,5% au début de l'année. L'ancien PDC voulait maintenant distribuer quelques centimes supplémentaires par jour pour des raisons purement électorales. La mise en œuvre de la motion aurait entraîné une lourde charge administrative et des coûts supplémentaires pour l'AVS de plus de 400 millions de francs par an. Le PLR s'est fermement opposé à cette ineptie du Centre coûteuse et électoraliste sur le dos de l'AVS et de la classe moyenne. Heureusement, nous avons réussi à nous imposer dans les deux Chambres.

Engagement de l'armée : l'afflux important de réfugiés et de demandeurs d'asile ukrainiens place les autorités migratoires suisses devant de grands défis, notamment en ce qui concerne la mise à disposition de places d'hébergement suffisantes. Malheureusement, le recrutement de personnel qualifié s'avère extrêmement difficile en raison de la pénurie de personnel qualifié sur le marché du travail. Afin de surmonter le manque de capacité, l'armée a mis du personnel à disposition pour une durée limitée. Le PLR a soutenu l'engagement militaire dans les deux chambres, car il est important que la Confédération soutienne les cantons en temps d'urgence.

10 Objets du Conseil national

Politique agricole : après avoir suspendu le projet pendant deux ans, le Conseil des États a relancé la politique agricole à partir de 2022 (PA22+) lors de la session d'hiver, et le Conseil national a repris l'examen du projet. La PA22+ doit se concentrer sur les domaines économique et social. Les deux Chambres se sont mises d'accord sur l'orientation de la politique agricole pour les prochaines années. Le Conseil national a largement approuvé les décisions du Conseil des États. Les propositions en faveur de l'écologie n'ont pratiquement pas été acceptées. La loi sur l'agriculture ne prévoit ni une trajectoire de réduction des gaz à effet de serre, ni une trajectoire de développement pour un meilleur bien-être animal. D'autres minorités de la gauche et des Verts, qui demandaient des adaptations du système des paiements directs, des prestations écologiques requises ou des contributions à la sécurité de l'approvisionnement, ont échoué. La nouvelle demande d'un « franc à cornes » n'a pas pu s'imposer. Ainsi, le Conseil national a également approuvé un projet sans objectifs climatiques supplémentaires, conformément à la volonté du PLR. Le PLR est conscient qu'à l'avenir, il faudra d'une part une agriculture intensive orientée vers l'output, et d'autre part une agriculture durable dans toutes ses dimensions, tant écologiques que sociales et économiques. Le projet retourne au Conseil des États afin d'éliminer les divergences restantes.

Promotion du tourisme : à l'instar du Conseil des États, le Conseil national a approuvé une modification de la loi visant à renforcer temporairement le soutien aux projets innovants dans



le secteur du tourisme, qui souffre de la corruption. La part de la Confédération allouée par Innotour aux projets innovants sera augmentée de 50 % au maximum aujourd'hui à 70 % entre 2023 et 2026. Cette mesure coûtera 20 millions supplémentaires. Comme il ne s'agit que d'un financement initial limité dans le temps pour des projets d'innovation, le PLR a approuvé le projet. Lors du vote final, l'objet a été approuvé à chaque fois à une large majorité.

Mesure de protection boursière : le Parlement veut inscrire la protection de l'infrastructure boursière dans la loi. Après le Conseil des États, le Conseil national a approuvé à l'unanimité la modification de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers. Le PLR salue le transfert de la mesure de protection, suite à la reconnaissance non équivalente de l'équivalence boursière suisse dans l'UE depuis 2019. La mesure de protection est la base pour que les entreprises de l'UE puissent continuer à négocier des actions d'entreprises suisses à la bourse suisse. Pour le PLR, il est essentiel que le Conseil fédéral continue à remplir son obligation de s'engager en faveur d'une reconnaissance illimitée de l'équivalence de la réglementation boursière suisse. Le projet a été adopté à l'unanimité par les deux Chambres lors du vote final.

Réserves pour les situations de crise : le Conseil national a approuvé la proposition de notre conseiller national Olivier Feller d'encourager les entreprises à constituer des réserves en cas de crise. Cet instrument, utilisé de manière similaire jusqu'en 2015, a fait ses preuves et permettrait aux entreprises de réduire leur dépendance vis-à-vis de l'État en cas de crise. Cela va tout à fait dans le sens du PLR, qui mise sur la responsabilité individuelle. Les incitations doivent être conçues de manière à ce que les entreprises puissent et veuillent se prendre en charge elles-mêmes. La prochaine étape est la décision du Conseil des États.

Crédit d'engagement swisstopo : afin de répondre aux exigences sociales et techniques actuelles et futures, le Conseil fédéral veut équiper l'Office fédéral de topographie swisstopo de nouveaux systèmes de production modernes. Lors de la session d'hiver, le Conseil des États a approuvé à l'unanimité le crédit d'engagement pour 2023-2029. La commission consultative du Conseil national a également recommandé à l'unanimité l'adoption du projet, mais de manière surprenante, une proposition de non-entrée en matière a été déposée au Conseil national. Cette proposition n'a cependant pas obtenu la majorité, et le projet a finalement été adopté par le Parlement.

Faciliter l'admission des étudiants de pays tiers : des personnes originaires de pays tiers suivent une formation dans des établissements d'enseignement supérieur, des universités, des hautes écoles spécialisées et des écoles professionnelles supérieures suisses. Une partie d'entre eux doivent quitter le pays une fois leur formation terminée. Cette situation est particulièrement regrettable en période de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, ce à quoi la [motion](#) de notre conseiller national Marcel Dobler voulait remédier. Après les délibérations de la CSEC et de la CIP du Conseil national, des demandes plus larges ont été formulées pour que les ressortissants de pays tiers qui terminent une formation professionnelle supérieure – avec un diplôme fédéral ou un brevet, un diplôme ES ou un MAS – puissent rester plus facilement pour travailler ici. Cet assouplissement permet de préserver les règles strictes en matière d'immigration et d'aider l'économie en lui fournissant la main-d'œuvre qualifiée dont elle a besoin. Ces modifications ont été approuvées par tous les partis, à l'exception de l'UDC, et l'affaire est maintenant soumise au Conseil des États.

Pas de prix pour les interventions parlementaires : le PLR, l'UDC et une partie du Centre se battent en vain pour que la Confédération indique les coûts et les charges liés aux réponses aux interventions parlementaires. La charge de travail des Chambres continue d'augmenter. Les opposants considèrent le dépôt d'interventions comme un droit important du Parlement et en appellent à la responsabilité individuelle. Le PLR continuera à s'efforcer de renforcer l'efficacité du Parlement.

Assouplissement des conditions de forme dans le droit de bail : le Conseil national veut assouplir deux conditions de forme inutiles dans le droit de bail. Ainsi, une signature reproduite mécaniquement sur la formule officielle devrait à l'avenir suffire pour la notification d'une



augmentation de loyer, comme l'a demandé notre conseiller national Olivier Feller dans une [initiative](#) parlementaire. Cet allègement de la forme permettrait d'éviter une bureaucratie inutile pour le bailleur, tout en préservant les droits du locataire. La deuxième modification concerne la notification des augmentations de loyer prévues dans un accord d'échelonnement des loyers. Pour le Conseil national, la forme écrite devrait à l'avenir suffire. Le Conseil national a approuvé ces modifications sans la majorité gauche-verte. Le projet de la CAJ-N doit encore être soumis au Conseil des États.

Rapport sur l'Europe : la Commission de politique extérieure du Conseil national a demandé par le biais d'une motion qu'un rapport sur les relations entre la Suisse et l'UE soit soumis au vote du Parlement. Cette demande a obtenu de justesse une majorité, à la grande déception du PLR. La majorité du groupe PLR au Conseil national avait rejeté cette demande, estimant que la balle était maintenant dans le camp du Conseil fédéral et qu'un vote symbolique ne générerait aucune valeur ajoutée.

Loi sur la sécurité de l'information : le groupe PLR au Conseil national a approuvé presque à l'unanimité le projet qui vise à introduire une obligation de notification en cas de cyberattaque contre des infrastructures critiques. En effet, le cyberspace est d'une grande importance pour l'État, la société et l'économie et doit être protégé de manière adéquate. Mais cela n'est possible que si les services impliqués sont également informés.

11 Objets du Conseil des États

Loi sur la TVA : le Conseil des États, en tant que deuxième chambre, a examiné une révision partielle de la loi sur la TVA afin de mettre en œuvre un ensemble d'interventions adoptées par le Parlement dans le passé. Le projet ressemblait donc plus à un patchwork qu'à un projet cohérent d'amélioration du système de la TVA. Toutefois, le PLR n'étant pas fondamentalement opposé à la plupart des modifications proposées, le projet a été soutenu dans son ensemble. Lors de l'examen des différentes demandes, le PLR s'est laissé guider par ses principes éprouvés – ne pas créer de nouvelles exceptions en matière de TVA ou apporter des modifications qui n'auraient presque aucun impact sur les consommateurs. Les deux Chambres se sont accordées sur de nombreux points. Par exemple, les sociétés étrangères de vente en ligne devraient à l'avenir payer une TVA sur leur chiffre d'affaires suisse et les produits d'hygiène menstruelle seraient soumis à un taux réduit. Bien que le projet améliore légèrement le système de TVA, une révision totale reste nécessaire. Un taux unique, comme le demande le PLR, resterait la meilleure solution. Le dossier retourne maintenant au Conseil national pour l'élimination des divergences.

Taxation des e-cigarettes : Le Conseil des États a été le premier à approuver l'introduction d'une taxe sur les e-cigarettes contenant de la nicotine. Cette décision fait suite à une motion de la CSSS. Le PLR a soutenu cette demande, car il n'est pas logique de taxer entièrement les cigarettes et pas du tout les e-cigarettes. Avec son projet, le Conseil fédéral veut, selon ses propres termes, tenir compte du potentiel de nocivité plus faible des e-cigarettes. L'impôt devrait donc être moins élevé que pour les cigarettes de tabac classiques. Finalement, aucun des amendements n'a obtenu la majorité au Conseil. Le Conseil des États a adopté la modification de la loi sur l'imposition du tabac lors du vote global par 40 voix pour et une voix contre. Le Conseil national doit maintenant l'examiner.

Centres de crise pour les victimes de violence dans toute la Suisse : des centres de crise pour les victimes de violence sexuelle, domestique et sexiste doivent être créés dans toutes les régions de Suisse. Le Conseil des États a suivi sans opposition la décision du Conseil national et a approuvé deux motions correspondantes, dont [celle](#) de notre conseillère nationale Jacqueline de Quattro. Selon les auteurs de la motion, les victimes doivent pouvoir bénéficier d'une assistance médicale et psychologique initiale spécialisée et d'un soutien dans les centres de crise. Les centres doivent en outre garantir la documentation du cas et la



conservation des traces, sans obligation de porter plainte, ce qui devrait conduire à une amélioration de la poursuite pénale des délits sexuels. Le Conseil fédéral est désormais chargé de mettre en place le cadre légal.

Harmonisation des peines pour les infractions liées aux pétards : Actuellement, les infractions négligentes liées à la pyrotechnie de loisir sont traitées de la même manière que les attentats terroristes : une peine d'emprisonnement minimale d'un an est appliquée. La raison en est que la loi sur les explosifs a été créée à la fin du 19^{ème} siècle pour lutter contre les activités anarchistes et qu'elle est toujours en vigueur aujourd'hui. Le [postulat](#) de notre conseiller aux États Andrea Caroni vise à adapter cette loi à la situation actuelle. La Chambre basse a approuvé ce postulat par 25 voix contre 10 et une abstention, ce qui signifie que le Conseil fédéral doit maintenant présenter un rapport sur les dispositions pénales modernisées.

Internement des mineurs, pour un droit pénal sûr et sans faille : les jeunes meurtriers doivent pouvoir être internés s'il existe un risque sérieux de récidive et s'ils mettent des tiers en danger. Le Conseil des États a décidé d'entrer en matière sur le projet par 22 voix contre 17 (contrairement aux membres de la gauche et des Verts du Conseil). La discussion a été lancée par la [motion](#) de notre conseiller aux États Andrea Caroni. La motion demande que les jeunes délinquants qui devraient être libérés de l'exécution des peines en raison de la limite d'âge puissent y rester si la sécurité de tiers l'exige. Il s'agit ici de délinquants violents très dangereux, pour lesquels toutes les sanctions prenaient fin au plus tard au 25^{ème} anniversaire. Avec la décision du Conseil des États, il incombe maintenant à la CAJ-E d'examiner les détails et de soumettre ses propositions au plénum.

Légalisation des fondations de famille : par le biais d'une [motion](#) de notre président du parti Thierry Burkart, on souhaite à l'avenir élargir les possibilités d'une fondation de famille et permettre les fondations d'entretien, qui sont aujourd'hui interdites. Une fondation d'entretien offre la possibilité de ne pas transmettre un patrimoine d'un seul coup aux héritiers. Aujourd'hui, on opte surtout pour la solution du *trust* anglo-saxon ou des fondations de famille étrangères. La commission juridique compétente doit se pencher sur le projet et procéder à un examen préalable si une motion d'ordre est approuvée.

Pas de nouvelles facilités pour la naturalisation : le Conseil des États ne veut pas adapter les règles pour la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération et ne suit donc pas les demandes de la gauche. Quatre ans seulement après l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions, il faut attendre de voir comment la situation évoluera et si la troisième génération bénéficiera de ces facilités. A une nette majorité, la Chambre basse a rejeté une initiative parlementaire de la CIP-N par 28 voix contre 9 et 2 abstentions. La question n'est donc plus d'actualité. Le PLR continuera à s'opposer à l'automatisme de la citoyenneté et à promouvoir la voie de l'intégration.

Sécurité des données numériques : à la demande du PLR, une motion de commission a été déposée pour traiter de la sécurité des données numériques. Le projet a été transmis à l'unanimité au Conseil des États. L'objectif du projet est de créer des bases légales pour assurer une meilleure sécurité des principales données numériques de la Confédération, des cantons et des communes ainsi que des exploitants d'infrastructures critiques.

Engagement de la Swisscoy : depuis octobre 1999, l'armée suisse participe avec la Swisscoy (« Swiss Company ») à la mission internationale de promotion de la paix Kosovo Force (KFOR) de l'OTAN au Kosovo. La Suisse assume ainsi une responsabilité en matière de politique de sécurité et acquiert une expérience de terrain dans la collaboration avec nos partenaires de l'OTAN. Le groupe PLR au Conseil des États a soutenu ce projet en bloc et il a été transmis au second conseil à une large majorité.



12 Votes finaux

Les Chambres fédérales ont clôturé vendredi la session de printemps par les votes finaux. 16 projets sont sous toit au niveau parlementaire :

- › par 113 voix contre 69 et 15 abstentions (Conseil national) et par 29 voix contre 8 et 5 abstentions (Conseil des États), la réforme des caisses de pension qui compense la baisse du taux de conversion et donc des rentes pour une partie des 15 classes d'âge en transition par des mesures de compensation ;
- › par 163 voix contre 9 et 25 abstentions (Conseil national) et par 39 voix contre 2 et 1 abstention (Conseil des États), des modifications de la loi sur la circulation routière, qui permettent par exemple aux tribunaux de prononcer, dans des cas exceptionnels, une peine inférieure à la peine minimale d'un an de privation de liberté en cas de délit de chauffard ;
- › par 161 voix contre 36 et 0 abstention (Conseil national) et par 35 voix contre 3 et 4 abstentions (Conseil des États), des modifications de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) qui permettent de déroger à l'obligation d'exercer pendant trois ans lors de l'admission des médecins ;
- › par 195 voix contre 1 et 0 abstention (Conseil national) et par 42 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), une modification de la loi sur les allocations pour perte de gain permettant aux parents survivants de bénéficier d'un congé de 16 semaines peu après la naissance d'un enfant ;
- › par 139 voix contre 53 et 2 abstentions (Conseil national) et par 42 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), la modernisation du droit de procédure civile, qui prévoit notamment que la publication d'articles de presse défavorables peut être plus facilement stoppée par des moyens juridiques ;
- › par 109 voix contre 87 et 0 abstention (Conseil national) et par 31 voix contre 11 et 0 abstention (Conseil des États), l'arrêté fédéral concernant l'initiative populaire « Pour un climat sain (Initiative pour les glaciers) », qui recommande au peuple et aux cantons de rejeter cette initiative populaire ;
- › par 126 voix contre 69 et 2 abstentions (Conseil national) et par 31 voix contre 10 et 1 abstention (Conseil des États), l'arrêté fédéral sur l'initiative populaire « Pour une meilleure qualité de vie à la retraite (Initiative pour une 13^{ème} rente AVS) », qui recommande au peuple et aux cantons de rejeter cette initiative populaire ;
- › par 156 voix contre 39 et 2 abstentions (Conseil national) et par 33 voix contre 3 et 5 abstentions (Conseil des États), la révision de la loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et le développement des connaissances dans le domaine du tourisme, qui vise à renforcer temporairement le soutien aux projets touristiques innovants après la pandémie de Covid 19 ;
- › par 197 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil national) et par 41 voix contre 0 et 1 abstention (Conseil des États), la révision de la loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds, afin d'adapter la perception de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) aux normes européennes ;
- › par 197 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil national) et par 42 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), des modifications de la loi sur le Parlement visant à améliorer le fonctionnement du Parlement en temps de crise ;
- › par 197 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil national) et par 42 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), une révision connexe de l'ordonnance sur l'administration du Parlement ayant le même objectif ;
- › par 183 voix contre 8 et 6 abstentions (Conseil national) et par 42 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), la loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques



dans l'accomplissement des tâches des autorités, qui doit ouvrir la voie à une numérisation conséquente de l'administration fédérale ;

- › par 197 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil national) et par 42 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), des modifications de la loi sur l'infrastructure financière, permettant de reconnaître les plates-formes de négociation étrangères pour le négoce de titres de participation de sociétés ayant leur siège en Suisse ;
- › par 197 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil national) et par 42 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), l'arrêté fédéral portant approbation du Traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la Suisse et le Kosovo, qui a pour but de simplifier et d'accélérer encore la coopération entre les autorités pénales des deux pays ;
- › par 144 voix contre 51 et 2 abstentions (Conseil national) et par 38 voix contre 3 et 1 abstention (Conseil des États), l'arrêté fédéral portant approbation de la Convention de sécurité sociale entre la Suisse et l'Albanie, qui régleme le versement des pensions à l'étranger et contribue à éviter les doubles impositions.
- › par 188 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil national) et par 42 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), l'arrêté fédéral portant approbation de l'accord entre le Département suisse et le Département allemand de l'économie, qui règle la coopération et la coordination des autorités de concurrence respectives.

Les décisions – à l'exception des recommandations de vote concernant l'initiative sur les glaciers et l'initiative pour une 13^{ème} rente AVS ainsi que la révision de l'ordonnance sur l'administration du Parlement – sont soumises au référendum facultatif.

Pour les 13 autres objets, le délai référendaire court dès que les décisions sont publiées dans la Feuille fédérale. Les dispositions relatives à l'admission facilitée des médecins de famille entrent immédiatement en vigueur, ce qui signifie qu'un éventuel référendum n'aurait d'effet qu'en cas d'acceptation dans les urnes.

Un référendum sur la réforme de la LPP est annoncé et quasiment certain. La gauche et les syndicats veulent lutter contre le « projet de démantèlement ».